



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET : 50 - Vareilles - Requalification des espaces publics - Participation financière de la Ville de Besançon à l'implantation de Point d'Apport Volontaire semi-enterrés

Vareilles - Requalification des espaces publics

Participation financière de la Ville de Besançon à l'implantation de Points d'Apport Volontaire semi-enterrés

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

La Municipalité a validé, en date du 11 avril 2016, le projet d'aménagement proposé pour la requalification des espaces publics du quartier des Vareilles, rue Boissy d'Anglas.

Par délibération du 12 décembre 2016, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) s'organisent en groupement de commandes en vue de la passation des marchés nécessaires à l'aménagement de ce secteur.

La CAGB a la charge d'intervenir sur la partie concernée par le terminus Vareilles : aménagement du quai, aire de retournement et renforcement de la chaussée au droit de ces parties.

La Ville de Besançon intervient, quant à elle, sur l'ensemble du linéaire de voirie compris entre le 13 et le 25 de la rue Boissy d'Anglas, ainsi que sur la placette centrale.

Le montant prévisionnel d'aménagement des espaces publics s'élève à 596 947 € TTC, avec une participation de la CAGB à hauteur de 20 % du montant total des travaux, dans la limite de 120 000 € TTC.

Le programme des travaux de la Ville de Besançon prévoit notamment l'implantation de deux Points d'Apports Volontaires (PAV) semi-enterrés pour la collecte des emballages ménagers recyclables en verre, situés après la nouvelle aire de giration, au droit du 38 rue Boissy d'Anglas. Le choix de l'emplacement et du type de PAV a été arrêté en lien avec la Direction de la Gestion des déchets de la CAGB.

Par délibération du 30 juin 2010, le Grand Besançon a arrêté un règlement d'intervention pour le choix, l'implantation et la gestion courante des PAV. Ce règlement est utilisé par les communes souhaitant planter des PAV sur son territoire. La délibération valide les principes de prises en charge financière, à savoir pour un PAV semi-enterré :

- prise en charge de 75 % de l'acquisition du PAV par le Grand Besançon ;
- prise en charge de 25 % de l'acquisition du PAV par la Ville de Besançon (fonds de concours) ;
- prise en charge intégrale des travaux de génie civil par la Ville de Besançon.

La Ville de Besançon assure la réalisation des travaux de génie civil et de maîtrise d'œuvre, l'aménagement et la gestion des abords du PAV, dont l'installation des accessoires fournis par le Grand Besançon et la gestion des abords.

Le Grand Besançon assure l'installation du PAV, la collecte, la maintenance et l'entretien du PAV, le déplacement ou la suppression du PAV à la demande de la commune.

Les dépenses liées à l'implantation des deux PAV sont intégrées au montant prévisionnel des travaux d'aménagement des espaces publics.

La dépense sera prélevée sur la ligne 23.824.2315.0015012.30300.

La participation de la Ville de Besançon pour l'achat des deux PAV est estimée à 1 915 € et sera versée à la CAGB sur la ligne 204.824.2041511.0015012.30300, sous forme de fonds de concours.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer favorablement sur la participation de la Ville de Besançon à l'achat des deux PAV semi-enterrés, sous forme de fonds de concours.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant,



Nicolas BODIN,
Deuxième Adjoint.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 24 MARS 2017



Le préfète de la Doubs